



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4972

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins et SC MEDIAS dans le cadre de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4972 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON/ THEATRE DES CELESTINS
ET SC MEDIAS DANS LE CADRE DE LA SAISON 2018-2019
DES CELESTINS, THEATRE DE LYON (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

A ce titre, il a souhaité valoriser la création artistique lors de la saison 2018-2019.

La société SC MEDIAS met en avant et promeut les créations et les spectacles en tournée dans de nombreux domaines culturels, dont le théâtre, à travers son site internet.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société SC Médias a souhaité être le partenaire de l'activité du théâtre des Célestins à l'occasion des 3 spectacles suivants de la saison artistique 2018-2019 :

- *Je n'ai pas encore commencé à vivre*, création documentaire et mise en scène de Tatiana Frolova et du Théâtre KnAM, du 27 novembre 2018 au 12 décembre 2018 ;
- *Soleil Blanc*, texte et mise en scène de Julie Bérès, du 16 au 23 janvier 2019 ;
- *La Place Royale*, de Pierre Corneille, mise en scène de Claudia Stavisky, du 9 au 29 mai 2019.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société SC MEDIAS	<p>- 4 semaines de visibilité sur son site internet (http://www.sceneweb.fr/) par spectacle partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Je n'ai pas encore commencé à vivre</i> : du 27/11/18 au 12/12/2018 o <i>Soleil Blanc</i> : du 16 au 23/01/2019 o <i>La Place Royale</i> : du 09 au 29/05/2019 <p>Jeu-concours : 5x2 places en 1ère série (Grande Salle) ou en série unique à remporter sur son site internet pour chaque spectacle partenaire</p> <p>Valorisation : 1.800,00 €nets (franchise de TVA en application de l'article 293 B du code général des impôts)</p>	<p>- Logo reproduit sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Brochure de la saison 2018-2019 (33 000 exemplaires) o Dossier de presse de la saison 2018-2019 o Page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de SCENEWEB) o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon o Affiches 40x60 et 120x176 de la création <i>La Place Royale</i>

		<ul style="list-style-type: none">○ Affiches 120x176 du spectacle <i>Je n'ai pas encore commencé à vivre</i> et de <i>Soleil Blanc</i>
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Mise à disposition de 10 places par spectacle partenaire dans le cadre du jeu-concours.

Valorisation : 1.800,00 €TTC

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et SC MEDIAS, dans le cadre de la saison 2018-2019 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 1.800,00 €nets, seront prélevées sur les crédits du budget 2019, nature 6238.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 1.800,00 €TTC, seront imputées sur les crédits du budget 2019, nature 7088.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER